

CADASTRE FORESTIER

PLAN NO 1

DELIMITATION DU PERIMETRE : JAMES MEDICO / RAPPO HUBERT
RELEVÉ DECEMBRE 1991 : BUREAU DE GEOMETRES J-M VUADENS

POUR APPROBATION DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT :



JEAN-MICHEL VUADENS
ING. EPF/SA ET GEOM. OFFICIEL
1870 MONTHEY

MONTHEY, AVRIL 2002

Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EPF/SA, Geom. officiel, Rue de Château-Vieux 5, 1870 Monthey tel. 024/472 36 16 fax. 024/472 36 17

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir.



Mise à L'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir.



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 02.01.2002.

Droit de sceau: Fr. 100.-

L'atteste: Le chancelier d'Etat:

[Signature]



1:500

PLAN 2

PLAN 4